

PROCES VERBAL
DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trois avril à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 28 mars 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Martine DUPUIS, Maryse LALLIER, Roberte LEVET, Guylène VIOLTAT, Christine TAILLANDIER, Patricia MANTELET, Véronique BALLERAT.

Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX, Guy AUPETIT, Benjamin METIVIER.

André WINCKLER procuration à Roberte LEVET.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre POUX

A rajouter à l'ordre du jour : Urbanisme

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité

PRESENTATION DE LA COMMUNE NOUVELLE :

Suite à leur rencontre avec Madame la sous-préfète et les services de l'Etat, le Maire et ses adjoints ont proposé un diaporama de présentation des démarches à réaliser et du fonctionnement des communes nouvelles. Ils signalent que cette fusion pourrait avoir lieu au plus tôt le 1er janvier 2025, la deuxième possibilité serait le 1er janvier 2027, après les prochaines élections municipales.

Il est ensuite fait lecture des avantages et des inconvénients de la fusion.

Pour l'instant, une éventuelle fusion avec la commune de la Celle n'est pas décidée.

URBANISME :

Lors de la séance du 20 février 2024, le conseil municipal avait choisi la société ADS.COM pour instruire les dossiers d'urbanisme. Après réflexion et devant les différentes conditions, le conseil municipal, à l'unanimité a décidé de ne pas donner suite avec cette société mais de signer un contrat avec l'entreprise DORGAT. Tous les pouvoirs ont été donnés à M. Le Maire en matière de décision et de signatures.

CONVENTION CHATS :

Le Maire demande s'il y a des volontaires pour capturer et emmener les chats errants chez le vétérinaire, Patricia Mantelet n'a pas eu le temps de contacter Mme Dominique BRUNET ni Mme Yvonne ANDRIER, affaire à suivre.

VENTE DU TERRAIN DE M. FARACO :

M.FARACO propose de vendre un terrain à la commune pour la somme de 3500 €, ce terrain est près de l'atelier municipal, de ce fait, il pourrait être envisagé l'agrandissement de l'atelier par une nouvelle construction ainsi qu'une salle des associations. Le côté « carrière » pourrait être destinée à recevoir les déchets verts de la commune. Guillaume Taillandier fait remarquer que cet achat prendrait tout son sens en cas de création d'une commune nouvelle avec la Celle.

Le Conseil donne au Maire l'autorisation de faire une proposition d'achat à M. FARACO pour la somme de 1500 €.

ACHAT DE TERRAIN PAR Philippe DUBOIS :

Philippe DUBOIS propose d'acheter à la commune la parcelle ZC 12 de 12 ares, 73 ca au lieu-dit les Bordès pour la somme de 510 €. Ce terrain jouxtant une parcelle lui appartenant. Le Conseil accepte cette vente et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DEVIS CABINE TELEPHONIQUE :

Pour remplacer notre boîte à livre qui est petite Roger PORTMANN a eu l'idée de la remplacer par une cabine téléphonique et a donc fait réaliser les devis suivants : cabine normale 2000 €, cabine rouge 3000 € et cabine « anglaise » 4000€. Au vu des montants des devis le Conseil décide de ne pas donner suite. Une autre solution est suggérée : l'utilisation d'un vieux frigo. Aucune décision n'est prise.

TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS :

L'interlocuteur de la Mairie au niveau des impôts, M. Boyer a indiqué que la commune ne remplissait pas les conditions nécessaires pour effectuer cette démarche, le taux d'imposition étant trop élevé.

SACEM :

Reporté à un conseil ultérieur.

COURRIER DU DOCTEUR TINTURIER :

Suite à un courrier du docteur TINTURIER présenté lors d'un Conseil Municipal précédent et demandant la création de places de stationnement pour sa clientèle, Martine DUPUIS et Guy AUPETIT sont allés le rencontrer. Il demande la création d'une zone bleue, ce qui est difficilement envisageable. La solution choisie est de construire un parking de 3 à 4 places à l'angle de la rue René AUGERY avec une indication de ce parking. Il faudra informer le riverain, de cette création de places de stationnement. Les travaux seront réalisés par les employés municipaux. Le docteur TINTURIER a remercié les 2 conseillers pour la rapidité de leur intervention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- La personne intéressée par l'achat de la maison PETIT a fait une demande pour savoir si la maison était frappée d'alignement. Une attestation mentionnant que cette dernière n'était pas frappée d'alignement, lui a été envoyée.
- Le début des travaux d'assainissement à Bruère-Allichamps est prévu au mois d'octobre et sera précédé d'une réunion d'information publique. L'enfouissement des réseaux secs(EDF, Téléphone) a été demandé afin qu'ils soient effectués en même temps que ceux de l'assainissement.

Séance levée à 20 heures 35

Prochaine réunion Mardi 09 Avril à 18 heures 30

Jean-Pierre POUX

Roger DAGHER